

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2015

Date de convocation : 26/10/2015	Membres en exercice : 19
	Présents : 16

Ordre du jour

1. Résultats consultations marchés

- Travaux aménagement « route de Toulouse »
- Maîtrise d'œuvre Réhabilitation ancien « couvent des Capucins »
- Maîtrise d'œuvre « Travaux voirie, réseau pluvial, aménagement Ave Dr Raynaud »

2. Demande d'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

3. Travaux cathédrale : programme 2016

4. Décision modificative n° 1

5. Proposition vente terrains à la commune (M Bagnéris, M Saux)

6. Comptes rendus commission travaux// commission culture/patrimoine

7. Conventions aménagement routier Commune/Département

- Aménagement chemin piétonnier RD 39 (Angélicac)
- Aménagement Route de Toulouse RD 626

8. Projet lotissement « Canteloup »

- Compte-rendu réunion du 04/11
- Projet urbain partenarial (PUP)

9. Demande Office du Tourisme

10. Achat panneau affichage scores (financement /affectation des dons)

11. Lettre M Mme Fabien LAFOSSE

12. Mise en place du panneau lumineux d'informations

13. Présentation étude projet aménagement des passerelles

14. Questions diverses

Présents : MM COT, ANE, HAENER, GINESTET, DAUBRIAC, PIMOUNET, TOMASIN, PELLIS, PENSIVY, DESPAX, BOUTINES, Mmes CAILLE, BEYRIA, DELORT, JOURDAN, VEGA.

Absents/excusés : M LABATUT, Mmes MATTIUZZO, SANGIOVANI.

Pouvoirs : (3) Mme MATTIUZZO à Mme DELORT, Mme SANGIOVANNI à Mme JOURDAN, M LABATUT à M ANE

M Jean-Pierre DESPAX a été nommé(e) secrétaire de séance

Procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2015

Concernant son intervention (questions diverses) M Despax demande que soit transcrit le §2 de la synthèse des observations de la chambre régionale des comptes dont il a donné lecture.

M Boutines demande la correction de son intervention (demande de subvention LSC rugby).

Le conseil, à l'unanimité, approuve les modifications demandées et le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2015.

1. Résultats consultations marchés

- Travaux aménagement « route de Toulouse »

M le Maire donne les résultats de l'appel d'offres.

Entreprise	Montant € HT	Classement
COLAS	126 680.00	4
BATTAGLIA	118 801.00	5
MALET	94 905.60	1
SABOULARD	105 974.50	2
STPAG	117 403.33	3

Critères : Prix de l'offre 40% valeur technique 60%

Après examen du rapport d'analyse des offres établi par M Julien PEREZ, maître d'œuvre, la commission « ah doc » propose de retenir :

- L'entreprise MALET pour un montant de 94 905.60 €HT.

Le conseil décide de retenir l'entreprise MALET.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

- Maîtrise d'œuvre Réhabilitation ancien « couvent des Capucins »

M le Maire donne les résultats de l'appel d'offres.

L'analyse des offres a été faite avec la collaboration du CAUE.

Critères d'attribution : Compétences, références et moyens : 40%, Valeur technique de l'offre : 30%, Prix : 30 %

Réception de 6 offres. Après une 1^{ère} analyse établie par le CAUE, les 6 candidats ont été reçus dans le cadre de la négociation prévue dans le règlement.

Après analyse le classement des offres est le suivant :

Candidats/Offres	Note finale	Classement
LACHAIZE Didier	69.00	4
BAUDEAN Guy	73.00	1
CUEVAS/HUC DUZAN	64.20	6
TOMASIN Marc	70.10	2
PABLO DEL AMO	69.40	3
SEGATO Sandra	66.00	5

La commission « ah doc » propose de retenir :

- M Guy BAUDEAN pour un montant de :
Tranche ferme : 10 478.00 €HT
Tranche conditionnelle 1 : 20 875.40 €HT
Tranche conditionnelle 2 : 8 946.60 €HT.

M Despax demande si M Baudéan est un architecte reconnu par les services ABF.

M le Maire répond qu'il est reconnu ; il a des références dans le domaine du patrimoine. Mme Caille confirme ces références.

Le conseil décide de retenir M Guy BAUDEAN, architecte.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

-Maîtrise d'œuvre « Travaux voirie, réseau pluvial, aménagement Ave Dr Raynaud »

M le Maire et M Pimounet donnent les résultats de l'appel d'offres.

Critères d'attribution : Prix 60%, Valeur technique 40%

Candidats/Offres	Note finale	Classement
SCP ST SUPERY-PEREZ	99.00	1
PRIMA Groupe	71.61	3
IDTEC	51.96	6
OTCE Infra	61.92	4
URBALINK	83.57	2
INGC	57.00	5

Le maître d'œuvre SCP ST SUPERY-PEREZ a été retenu pour un montant de 10 000€HT (Tranche ferme 5500.00€, Tr conditionnelle 1 : 225000€, Tr conditionnelle 2 : 2250.00€)

2. Demande d'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

M le Maire rappelle au conseil le délai de prorogation demandé pour le dépôt de l'AD'AP ; la date limite étant le 27 novembre.

L'Ad'ap comporte un échéancier de travaux de mise aux normes d'accessibilité des ERP et IOP. Cet échéancier pourra être modifié en fonction de contraintes financières ou autres sous réserve de justifications.

M le Maire donne la parole à M Pimounet pour la présentation de l'échéancier des travaux proposé.

M Pimounet explique la programmation des travaux : il s'agit d'un prévisionnel établi sur 6 ans (de 2016 à 2021) avec un budget affecté par année et ce après examen précis des diagnostics réalisés (en 2011 pour les premiers et cette année pour le complément des ERP/IOP). Depuis 2011, il y a eu quelques allègements de normes.

Concernant l'année 2016 quelques précisions sont données :

Mairie : des petits travaux ont déjà été réalisés. Point essentiel à voir : changement des portes

Salle Ramondère : changement des portes, signalétique, place stationnement, toilettes handicapées.

Cathédrale : possibilité de dérogation en grande partie sauf main courante salle du Trésor

Concernant les années suivantes, il s'agit d'investissements plus coûteux et des bâtiments plus récents ; la salle polyvalente, la piscine et la maison des associations étant les 3 bâtiments qui demanderont les travaux plus importants.

M Pimounet tient à préciser que ce planning pourra être modifié si besoin ; le document est consultable en mairie. La commission des travaux a donné un avis favorable.

M le Maire indique un budget plus conséquent la 1^{ère} année ; à partir de 2017, un budget prévisionnel moins lourd pendant 3 ans. Il conviendra également d'avoir une politique à long

terme pour la salle polyvalente, la piscine et la maison des associations ; ce qui n'exclut pas d'engager les réflexions dès à présent.

M Boutines comprend la présentation technique de M Pimounet mais se demande quel principe les à guider pour le classement des bâtiments, année après année. Il ne comprend pas la logique car certains ERP reçoivent du public nombreux régulièrement (tribunes, maison des associations...) ; 2021 paraît loin comme échéance.

M Pimounet répond qu'il s'agit de bâtiments complexes à rendre accessible (ex : ampe quasi impossible pour la Maison des associations). Dans l'immédiat il convient de les reporter et de réfléchir à d'autres solutions.

MM Pimounet et Cot ajoutent que des améliorations pourront être apportées à ces bâtiments avant la date, en sachant également que cet échéancier de travaux peut être rediscuté et modifié.

M Cot rappelle que la gendarmerie, la perception et la mairie font partie des bâtiments prioritaires.

Le conseil :

- valide le calendrier prévisionnel des travaux d'accessibilité présenté,
- autorise le maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée.

Votants	19	Pour	18	Contre	0	Abstentions	1
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

3. Travaux cathédrale : programme 2016

M le Maire présente au conseil la 2^{ème} phase des travaux 2016 de restauration de la cathédrale

- Chapelles Nord : enduit intérieur, intervention sur lambris
 - restauration des vitraux/raquettes de protection de baies
- restauration porte d'entrée
- mise aux normes système électrique

Il convient d'approuver cette 2^{ème} phase de travaux afin de constituer les dossiers de demande de subvention et notamment auprès de la DRAC.

L'estimatif des travaux, établi par M Pierre CADOT, architecte du patrimoine, s'élève à 74 540.94 €HT (travaux 67 154.00€, Maîtrise d'œuvre Bureau Contrôle 7 386.94 €)

M Ané s'interroge sur la mise aux normes provisoire (électricité).

M Cot répond qu'il s'agit du réseau principal et des armoires d'alimentation pour l'électricité et la mise en lumière future de l'édifice.

Le conseil municipal :

- Approuve la 2^{ème} phase des travaux de restauration de la cathédrale présentée ci-dessus, et l'estimatif des travaux de 74 540.94 € HT,
- Décide de solliciter auprès de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Général les aides financières.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

4. Décision modificative n° 1

M Haener présente la décision modificative de réajustement de crédits.

Fonctionnement

Dépenses

60632	Fournitures petit équipement	15 957.00€
60611	Eau et assainissement	5 000.00 €
6411	Personnel titulaire	12 000.00€
6451	Cotisations Urssaf	1 500.00 €
6453	Cotisations caisse retraite	1 500.00€
65748	Subventions fonct° associat°	4 921.00 €
6533	Cotisations retraite élus	200.00€
Total		41 081.00 €

Recettes

74832	Fds Départ péréquat° Taxe Prof	41 081.00 €
Total		41 081.00 €

Investissement

Dépenses

2151	Travaux voirie*	-35 915.00€
21538	Eclairage public	+35 915.00€

*Travaux voirie : Réfection trottoirs rte Toulouse + 19 900 €/ Voirie et aménagement entrée Angélicac – 55 815 €

Le conseil municipal approuve la décision modificative.

Votants	19	Pour	16	Contre	0	Blanc	3
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

5. Proposition vente terrains à la commune (M Bagnéris, M Saux)

M le Maire fait part au conseil des 2 propositions de vente de terrains :

- M Rémy Bagnéris : terrain situé Route de Vignolles superficie de 2830 m2, au prix de 70 000€
- M Bernard Saux : terrain situé Route de Vignolles superficie de 11 356 m2, au prix de 100 000€

Ces 2 terrains sont classés en zone AU du PLU et sont intéressants de par leur situation : proximité du terrain communal, opportunité pour futurs projets communaux (caserne gendarmerie ou pompiers, autre projets immobiliers).

M le Maire propose au conseil de solliciter l'avis du service des domaines pour l'évaluation de ces terrains et d'engager par la suite les discussions avec les propriétaires vendeurs.

M Despax s'interroge sur la constructibilité du terrain « Bagnéris » (rappel des problèmes accès voirie et alimentation électricité). Il pense qu'il convient de dissocier les 2 propositions. Il fait part de son avis favorable pour l'achat du terrain « Saux » et demande à M Cot si la commune envisage de budgéter dès maintenant cette acquisition.

M Le Maire répond que la commune doit saisir cette opportunité au vue de la situation du terrain et de l'intérêt de cette zone.

Mme Beyria pense également qu'il faut se positionner sur le terrain « Saux ».

Le conseil donne un accord de principe pour engager la négociation avec M Bernard SAUX, propriétaire du terrain de 11 356 m2.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

6. Comptes rendus commission travaux// commission culture/patrimoine

Commission des travaux

Travaux en cours : Nettoyage des trottoirs bld des pyrénées, Eclairage Monument aux morts, taille des arbres, pose des jeux esplanade de la Grangette .

Curage de la Save

Devis Labaysse : 3000 €ht Devis sarl DAR TP : 4 608 €ht

M Despax demande si ces travaux sont obligatoires car ils ont été déjà effectués. (interroger le service adéquat au sujet du dépôt de ces sédiments)

M Pensivy demande si cela gêne l'écoulement en cas de crue. Il serait peut-être utile de traiter la question de la régulation des débits au niveau du pont.

M Le Maire répond qu'il est difficile d'expliquer cet amas récurrent de sédiments (problème de débit au niveau de l'arche du pont).

Devis Labaysse retenu.

Entretien espaces verts lotissements Angeliac/Canteloup

3 propositions :

Entreprise Rousselet : 5640 € Puccio Patrick : 10640 € Mirepoix Jean-Marc : 4300 €

M Tomasin propose de retenir M Mirepoix.

M Despax pose la question de la nouvelle réglementation en matière d'interdiction d'utilisation des herbicides. Beaucoup de communes ont déjà mis en application cette démarche.

M Cot répond que la réglementation s'appliquera au 1^{er} janvier 2017. Il convient de réfléchir d'ores et déjà à d'autres méthodes.

M Tomasin pense que cela entraînera une augmentation de la main d'œuvre et du matériel.

M Ané fait remarquer la non fourniture des produits phyto par M Mirepoix. Par ailleurs, il rappelle la taille de certains arbres à prévoir (entrée de ville, parking, Z artisanale).

Proposition retenue : M Mirepoix.

Réfection peinture

salle Maison des associations : devis Corallo 3602.61 €

Porte d'entrée ancienne école maternelle : devis Corallo 804 €

Achat podium

M Tomasin explique la nécessité d'acheter un podium aux normes de sécurité ; l'existant étant en mauvais état et très dangereux.

Les premiers devis demandés étaient de l'ordre de 32 000 €.

Il fait part de la proposition de la sté Mefran :

Podium neuf n'ayant été utilisé qu'une fois, aux normes, 43 m2, avec bâche complète, (garantie 5 ans) : 19 900 €ht (budget 2016)

Accord du conseil municipal.

Eclairage public

M Tomasin informe le conseil de l'impossibilité de remplacer les ampoules des anciens modèles (ballon fluo). Il conviendra d'établir un programme pour remplacer ces anciens modèles.

Commission culture/patrimoine

Mme Caille donne le compte- rendu de la commission du 15 octobre :

- Guide du routard

Participation de la mairie et de l'OT de Lombez à l'élaboration du premier Guide du routard de Pays qui sera celui des Portes de Gascogne, sortie en avril 2016, 96 pages, tiré à 25000 exemplaires, il couvrira 160 communes de Lectoure à Lombez-Samatan.

- Bilan de Lombez Culture 2015

du 26 avril au 11 octobre, 21 spectacles ont accueilli environ 6000 visiteurs.

- Etude sur la cuve baptismale en plomb de la cathédrale.

Une étude approfondie nous a été remise par le spécialiste André Cochet de Lyon sur cette cuve, une des plus intéressantes connues à ce jour (un CD a été réalisé).

- Etude faite par Thomas Gardes sur la culture à Lombez à la suite d'un questionnaire remis aux Lombéziens, pour servir à son mémoire de master de l'université du Mirail. Cette étude peut être consultée en mairie.

- Venue de l'écrivain Michèle Lesbre pour présenter ses livres,

Elle a été reçue à la mairie le 14 octobre devant un auditoire d'une trentaine de personnes.

- Commission locale de l'AVAP le 12 octobre

Le compte-rendu a été envoyé aux membres de la commission.

- Compétence Tourisme de la Communauté de Communes du Savès en 2016

Le document sur la loi Notre a été présenté sur l'organisation future du tourisme local.

- Compte-rendu de la réunion du 21 septembre au Conseil départemental

Cette réunion portait sur la politique culturelle des municipalités, elle a consisté en un bel exposé d'un universitaire bordelais sur la politique culturelle en France en général et une présentation d'une réalisation locale par un maire de la CC de la Gironde.

- Le Tourisme à Lombez se porte bien :

Nombre de visiteurs est en augmentation 7000 environ (ceux qui viennent à l'OT), sans doute en raison des panneaux du Conseil général et aussi l'ouverture de la rue Notre- Dame vers la cathédrale.

Les statistiques du site internet de l'OT sont aussi en augmentation (en 2014 : 8 270 visites en 2015 : 10 136 visites)

7. Conventions aménagement routier Commune/Département

- Aménagement chemin piétonnier RD 39 (Angéliciac)
- Aménagement Route de Toulouse RD 626

M le Maire informe le conseil des travaux :

- 1) Aménagement d'un chemin piétonnier le long de la RD 39 (Angéliciac)

Coût de l'opération : 3 241 € ht

- 2) Aménagement chemin piétonnier, trottoirs « Route de Toulouse » le long de la RD 626 Coût de l'opération : 101 857 € ht

pour lesquels il convient de passer une convention avec le Département fixant les modalités de maîtrise d'ouvrage et de financement.

Le conseil municipal :

- Sollicite la maîtrise d'ouvrage pour les aménagements présentés :
 - Aménagement d'un chemin piétonnier le long de la RD 39 (Angéliciac)
 - Aménagement chemin piétonnier « Route de Toulouse » le long de la RD 626,
- Approuve le coût des opérations :
 - 3 241 €ht Aménagement d'un chemin piétonnier le long de la RD 39
 - 101 857 €ht Aménagement chemin piétonnier, trottoirs « Rte de Toulouse » le long de la RD 626
- Sollicite l'aide financière du Département (fond de concours/amendes de police)
- Autorise M le Maire à signer les conventions respectives et les documents à intervenir.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	
---------	----	------	----	--------	---	-------------	--

8. Projet lotissement « Canteloup » (Compte-rendu réunion du 04/11 / Projet urbain partenarial)

M le Maire rappelle les projets de lotissement de MM Labatut et Marcolini (secteur Canteloup) évoqués lors de la précédente séance du conseil.

Des discussions et rencontres avec les différents services (SDEG, Syndicat Barousse, services DDI département et DDT) ont eu lieu :

- Point fait avec la DDI (M Boitel) le 12 octobre au sujet de la zone de Canteloup et notamment du rond-point RD 626 : nécessité de réaliser une étude approfondie par un professionnel pour déterminer le positionnement précis et le coût réel du giratoire.
- Réunion avec la DDT le 27 octobre : information sur mise en place d'un PUP

Un PUP doit porter sur tous les équipements publics rendus nécessaires par le projet envisagé. Il peut y avoir plusieurs PUP dans une zone en fonction de l'évolution de celle-ci. Possibilité d'intégrer le coût des études. Convention entre commune, propriétaires ou promoteurs comportant le périmètre, les équipements publics à financer, les participations financières à charge, les modalités de paiement, durée d'exonération de la taxe d'aménagement.

- Réunion du 4 novembre : M le Maire expose le compte-rendu

Participants : MM. COT Jean-Pierre, TOMASIN Alain, MM. DUMONT Patrick et BOITEL Patrick, SLA Masseube (direction routes)

MM. DAURE Laurent (assainissement), DEMANGE Robert et SAINTIGNAN Thierry (eau potable), Syndicat des Eaux de la Barousse, du Comminges et de la Save, M. LABADENS Cédric, Syndicat d'Energies du Gers

MM. PAILLARES André et JARLAN Olivier, cabinet géomètre experts PAILARES (mandataire de M. et Mme LABATUT Pierre)

M. MIMOUNI Jean-Luc, géomètre expert, mandataire M. et Mme MARCOLINI

M. et Mme MARCOLINI Philippe

Information sur les projets actuels : M. LABATUT Pierre (1^{ère} tranche = secteur 1b, de 12 ou 14 lots, puis 2^{ème} tranche = secteur 1a de 8 lots) et M. MARCOLINI (16 lots)

Synthèse des entretiens avec les différents gestionnaires de réseaux :

SDEG :

Création d'un transformateur et amener le HTA depuis le poste de la Pouche.

Etude sera faite pour un PUP, en raisonnant sur la globalité de la zone (éventuellement les terrains de M. BROQUERE).

SEBCS :

Eau potable : Pas de problème de desserte et d'alimentation.

Assainissement : - Extension du réseau collectif (imposé par les orientations d'aménagement du PLU) depuis la route d'Espaon.

Service des routes du Département :

- Avis favorable pour une sortie sur RD 202 et aménager un carrefour en croix, sur la RD 202, entre les deux premiers secteurs du projet LABATUT.

Réserver une emprise pour pouvoir, ultérieurement, implanter un tourne-à-gauche.

Supprimer une partie du chemin rural 119 sur la RD 202, situé côté secteur 1 a.

Entreprendre rapidement une étude globale quant à la prévision d'un giratoire sur la RD 626, qui desservira les futurs secteurs 2, 3, et 4 du projet de M. LABATUT en corrélation avec la zone artisanale (problème de visibilité, vitesse de circulation et topographie). A ce jour, le projet présenté ne semble pas être opportun.

- Au niveau de pluvial, un bassin doit être créé.

- Des liaisons douces sont à prévoir.

- L'emplacement précis de l'accès aux projets doit être étudié. Si nécessaire, l'abribus existant peut être déplacé.

M. PAILLARES (projet de M. LABATUT) :

- Rappel historique des projets antérieurs non aboutis.

- Le nouveau projet présenté comporte 5 tranches ; on ne retient aujourd'hui que les 2 premières tranches (secteurs 1a et 1b) ayant la sortie sur la RD 202, comme convenu avec le service des routes du département. Les autres opérations (secteurs 1c, 2 et 3) seront assujetties au giratoire sur la RD 626.

- bassin de rétention eaux pluviales prévu pour chacun des secteurs du projet.

- Pour les liaisons douces, des pistes cyclables et piétonnes sont prévues sur les futurs secteurs 1c, 2 et 3 (y compris des liaisons avec les propriétés privées contiguës). Toutefois, une piste piétonne peut être envisagée sur le secteur 1b. Reste à les formaliser (bandes juxtaposant la circulation des cyclistes et des piétons / piste cyclable + piste piétonne ?).

M. COT rappelle que dans le cadre de la loi sur l'eau une étude hydraulique devra être effectuée.

M. MIMOUNI (projet de M. et Mme MARCOLINI)

- situé en continuité de celui de M. LABATUT, s'étend sur 16 000m² et comprend 16 lots de 700 à 880m².

-bassin de rétention est prévu.

- La sortie se fait vers la voie du projet de M. LABATUT.

- Proposition de prévoir des lots d'une surface plus petite (400m²) n'est pas retenue

M. COT ne désire pas trop densifier et veut préserver l'aspect paysager de Lombez par des lots d'environ 700 à 800m².

- M. MARCOLINI actuellement porteur du projet, n'est pas encore en mesure d'affirmer qu'il le sera définitivement (terrains en indivision, coût financier...).

M. COT demande à M. MARCOLINI de se prononcer au plus tôt sur son engagement, absolument nécessaire à la concrétisation du PUP.

Projet urbain partenarial

Le PUP porterait donc sur les équipements publics en électricité et voirie relatifs aux projets présentés. Pour ce faire, il conviendra de faire appel à un géomètre.

Il est demandé aux différents gestionnaires de réseaux de se concerter pour optimiser les travaux et prévoir l'aménagement possible des terrains appartenant à M. BROQUERE, situés en « Bassières ».

M. COT précise qu'aucune autre sortie ne se fera sur la RD 202 en dehors de l'accès commun prévu pour les projets Marcolini et Labatut du secteur 1a et 1b.

M le Maire considère qu'il y a plusieurs points à discuter :

- Demander la prestation d'un géomètre pour déterminer les structures manquantes en équipements publics et la mise en place d'un PUP,
- Lancer une étude de faisabilité du rond-point RD 626 dans le cadre du développement global de la zone Canteloup, zone artisanale comprise.

M Tomasin approuve le fait de commencer par un PUP sur le bas de la zone (intégration du transformateur et prise en compte des équipements nécessaires).

M Despax rappelle qu'en 2013 à la réunion, tous les intervenants étaient d'accord pour la création d'un rond-point qui règle de manière définitive l'accessibilité à la zone Canteloup. Avec ce rond-

point on accède directement aux trottoirs de la ZA de la Ramondère de laquelle il était prévu de rejoindre le centre historique par les passerelles. M Paillarès avait présenté 2 plans de rond-point et était prêt à payer l'étude.

« Si vous réalisez en 1er la zone du bas, personne ne voudra plus participer aux frais de la création du rond- point ».

M Pensivy rejoint la position de M Despax.

M Cot répond que la zone de Canteloup a une superficie totale de 19 HA. Dans le cas d'une évolution future de ce secteur, la sortie se fera forcément par un rond-point sur la RD 626 (importance de ce rond-point pour optimiser la zone d'activités de la Pouche).

M le Maire confirme qu'il n'y aurait pas d'autre autorisation de sortie sur la RD 202. Les sorties devront se faire sur le rond-point sur la RD 626. En terme de liaison douce, il est nullement question de la faire par la « Pouche » ; tout ce qui est liaison douce (piétons, vélos) se fera à l'intérieur du lotissement pour rejoindre le futur giratoire.

M Despax estime évident que les liaisons à l'intérieur du lotissement relèvent du lotisseur ; par contre, pendant des années, les liaisons piétonnes du nouveau lotissement ne seront pas sécurisées jusqu'à « la pouche ». Il réitère le fait que la réalisation d'un rond-point est un investissement structurant dont le coût sera très important.

M Boutines pense que la commune doit poursuivre l'étude du rond-point parallèlement à l'avancement des 2 projets de lotissements.

M le Maire propose au conseil :

- De mandater un géomètre afin d'étudier les équipements publics rendus nécessaires par les projets présentés et de demander un chiffrage pour la mise en place d'un PUP,
- D'engager une étude de faisabilité d'un giratoire sur la RD 626

M Boutines demande si les études sur le PUP et le giratoire seront menées de manière concomitante de façon à discuter avec les lotisseurs.

M Cot le confirme.

M Boutines interroge M Cot sur le devenir du terrain communal (12 ha de réserve foncière à la Ramondère).

M Cot répond qu'un promoteur lui a présenté une ébauche d'un projet d'aménagement. Elle sera présentée ultérieurement ; une discussion devra avoir lieu au sujet de la politique du développement urbain.

Le conseil procède au vote et décide :

- De mandater un géomètre afin d'étudier les équipements publics rendus nécessaires par les projets présentés et de demander un chiffrage pour la mise en place d'un PUP,

Votants	19	Pour	16	Contre	2	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

- d'engager une étude de faisabilité d'un giratoire sur la RD 626,

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

9. Demande Office du Tourisme

Mme DELORT fait part au conseil du courrier adressé par la Présidente de l'Office du tourisme de Lombez dans lequel elle sollicite la reprise en charge par la commune de l'impression du document « dépliant cathédrale » en raison de la baisse de la recette de la taxe de séjour.

Le devis pour l'établissement de 6000 exemplaires s'élève à 529.20 €ttc.

Mme Caille fait remarquer l'importance de ce dépliant en tant que document touristique.

M Pensivy estime qu'il s'agit d'une subvention.

Le conseil décide de prendre en charge les frais d'impression du document « dépliant cathédrale » (6000 exemplaires).

Votants	19	Pour	15	Contre	4	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

10. Achat panneau affichage scores (financement /affectation des dons)

M le Maire informe le conseil que les sociétés SA Christel (Lombez), Briconautes (Lombez) Nataïs (Bézévil) et MMA Assurances ont fait un don de 586 € chacune à la commune afin qu'ils soient utilisés pour l'achat du tableau d'affichage des scores pour le stade. (coût ht du tableau 2 344 €HT)

SA Christel : 586 € Sté Briconautes : 586 € Nataï : 586 € MMA Assurances : 586 €

Il convient de délibérer pour accepter et affecter ces sommes au compte concerné.

Le conseil Municipal :

- accepte définitivement les dons de SA Christel : 586 €, Sté Briconautes : 586 €, Nataïs : 586 € et MMA Assurances : 586 € qui permettront l'achat d'un tableau d'affichage des scores pour le stade.

- décide l'affectation des sommes ci-dessus au compte 10251.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

11. Lettre M Mme Fabien LAFOSSE

M le Maire expose à l'assemblée le courrier de M Mme Fabien Lafosse, demeurant 3 rue Notre Dame à Lombez.

M Mme Lafosse ont engagé une procédure judiciaire depuis 2006 contre les précédents propriétaires concernant un litige relatif à l'évacuation des eaux usées et pluviales de leur maison (non raccordées aux réseaux d'assainissement et pluvial).

M le Maire fait part au conseil des éléments du dossier :

- Historique des faits et de la procédure engagée par M Mme Lafosse,
- Conclusions du Tribunal retenant la solution de raccordement des eaux pluviales dans le réseau assainissement ... mairie dans l'attente de futurs travaux au niveau du pluvial dans ce secteur (solution avalisée oralement par le maire précédent),

- Réponses faites par le Syndicat des eaux Barousse Comminges Save, (*le raccordement au réseau d'assainissement collectif de l'immeuble peut se faire sur l'un des 2 regards de branchement existants Place de Mairie ou rue Notre Dame*).

M Mme Lafosse demandent au conseil municipal de débattre et de se prononcer sur la position de la commune quant à la réalisation ou pas de travaux d'investissement relatifs au réseau pluvial, place de la mairie.

M le Maire indique au préalable qu'il n'y a pas eu de délibérations des conseils municipaux (actuel et précédent) au sujet de la réalisation de travaux de réfection du réseau pluvial.

M le Maire demande au conseil de se prononcer sur la question : «la commune envisage-t-elle des travaux de réfection du réseau pluvial, place de la mairie ? »

Votants	18	Pour	1	Contre	17	Abstentions	0
---------	----	------	---	--------	----	-------------	---

12. Mise en place du panneau lumineux d'informations

M le Maire donne la parole à Mme Beyria.

Mme Beyria rappelle le projet de la mise en place d'un panneau lumineux d'informations, afin de permettre une communication beaucoup plus fonctionnelle.

De nombreuses discussions ont eu lieu avec l'ABF (bâtiments de France) sur le terrain afin d'étudier les différentes possibilités :

- 1) emplacement entre mairie et pont Savère (avis défavorable ABF, visibilité cathédrale)
- 2) emplacement rte de Toulouse (face entrée gendarmerie) : avis favorable ABF sous réserve de la sécurité routière : avis défavorable DDT (sortie du stade, vitesse circulation automobile..)
- 3) emplacement Bld des Pyrénées (après intersection route de Montarus) : avis favorable du 3/11/15 de l'ABF.

Mme Beyria donne le résultat de la consultation pour l'achat du panneau :

3 propositions : Sté ACE, sté Charvet, Sté Chelle

Proposition retenue : sté ACE (panneau de 1,638m² 1.72 m H x 1.58 m l, surface affichage 1.28m x1.28m) Montant de 12 830.00 €HT hors maintenanceet raccordement électrique.

M Despax pose la question de l'application de la réglementation en matière de publicité. Mme Perez Sappia a-t-elle évoqué le sujet ? Il pense que la mise en place de ce panneau n'a de sens que si l'on supprime de l'affichage.

M le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'implantation d'un panneau lumineux d'informations en agglomération, boulevard des Pyrénées.

Le Conseil Municipal :

- Décide l'implantation d'un panneau lumineux d'informations en agglomération, boulevard des Pyrénées,
- Approuve l'achat du panneau et la proposition de la société ACE (Affichage Communication électronique) 34 500 BEZIERS pour un montant de 12 830.00 €HT.

Votants	19	Pour	17	Contre	2	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

13. Présentation étude projet aménagement des passerelles

Suite à la présentation faite par le bureau Pyrénées Etudes Ingénierie (M Salières) de l'étude (notice APS) concernant la création de 2 passerelles sur la Save et le canal, M le Maire fait le point sur ce projet :

Il ressort de cette étude une économie non négligeable d'environ 100 000 € par rapport à l'estimation de Mme Favaron.

Il rappelle le descriptif et l'estimation de chacune des passerelles.

Passerelle sur la Save : estimatif de 113 500 € pour une longueur de 50m

Passerelle sur le canal : 18 600 €

Non compris les remblais, l'éclairage, et l'option galva de la structure (estimation + 15 500 €).

Cette étude a été faite par M Salières, concepteur de passerelles, qui a fourni une estimation sérieuse du projet.

M Despax l'interroge sur la suite à donner à cette étude.

M le Maire répond que si le conseil est favorable au projet, il convient de lancer la maîtrise d'œuvre tout en tenant compte des autres investissements/ projets à venir et des finances.

Ce projet peut être structuré en 2 phases : la création de 2 passerelles, l'aménagement de l'espace vert (entre les 2 passerelles).

Cette étude servira à établir un coût affiné et global ; ce qui permettra de rechercher les subventions. Le projet est toujours en cours au Pays Portes de Gascogne mais ne pourra pas rester inscrit indéfiniment.

M Despax rappelle que le Pays Portes de Gascogne avait annoncé 70 % de subventions. « Qu'en est-il aujourd'hui ? »

M le Maire répond que ce projet est toujours en cours et qu'il va rencontrer M Boucherie pour en discuter.

M Despax rappelle que le projet initial de Mme Favaron avait l'ambition d'apporter un plus au niveau du patrimoine de LOMBEZ : de l'esthétique et du paysager. Le présent projet est différent, il ressemble à une passerelle de chantier.

M le Maire lui répond qu'il a présenté le projet à l'ABF, qui propose de l'améliorer avec une intégration paysagère.

M Despax répond que ce projet est très important pour l'avenir de Lombez sur le plan touristique et qu'il ne faut pas économiser quelques milliers d'euros pour un projet de plusieurs années. Il demande si la maîtrise d'œuvre sera lancée en 2016.

M Cot répond que l'on peut la lancer ; cela permettra d'avoir un coût réel et de décider ensuite de la réalisation du projet.

M le Maire propose donc le principe de lancer la maîtrise d'œuvre de ce projet, qui prendra en compte l'étude faite par M Salières, et qui ne devrait pas être trop coûteuse. Le projet pourrait comporter 2 phases.

Pas d'objection de la part du conseil excepté M Boutines.

M Boutines fait part de sa position « contre » ce projet : il le qualifie de projet superfétatoire, d'accessoire inutile et superflu. Après le débat de fond en matière de prise en compte de réserve foncière, d'élargissement de la commune vers un nouveau développement, il pense que le projet des passerelles, négligeant l'aspect esthétique, n'est pas un projet d'avenir ; il est inutile pour le territoire. A son avis, d'autres projets sont prioritaires et celui-ci doit être renvoyé dans un agenda postérieur à ce mandat.

Pour répondre d'abord à M Despax, Mme Caille précise que Mme Favaron avait simplement établi une ébauche ; l'étude de M Salières est plus particulièrement approfondie et aboutie. D'autre part, l'esthétique n'est pas apportée par les passerelles mais par les bords de Save (vue sur la cathédrale...).

L'esprit initial de ces passerelles était la réunification du centre historique de Lombez avec la zone pavillonnaire et artisanale de la Ramondère en passant par l'esplanade de la Grangette. La structure métallique ou pas de la passerelle n'a pas d'importance ; ce qui compte c'est la liaison des 2 quartiers, en favorisant le cheminement piétonnier plutôt qu'en voiture.

M Cot propose de se renseigner au niveau des financements et des subventions possibles et de rediscuter du sujet lors de la séance prochaine de décembre.

14. Questions diverses

Réception nouveaux arrivants

Elle aura lieu le 14 novembre à 18H 30.

Affaire Commune/M Célarié

Le dossier a été transmis à l'assurance (protection juridique) et un courrier a été adressé au Préfet.

M Boutines signale le danger au niveau de la sortie du parking (gendarmerie) : manque de visibilité à cause du platane. Il demande la possibilité de le couper pour des raisons de sécurité.

M Cot répond que l'abattage des arbres est soumis à l'avis de l'ABF. Il fera la demande pour des raisons de sécurité.

Séance levée le 05/11 à 00 h 10